



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

suicide

Question écrite n° 120300

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le douloureux dossier du suicide des policiers dans notre pays. En effet, quarante-huit policiers se sont suicidés en 2006, soit treize de plus qu'en 2005. Sept fois sur dix, ils utilisent leur arme de service. La police nationale s'est d'ailleurs dotée depuis 1996 d'un service de soutien psychologique opérationnel qui emploie cinquante-trois psychologues professionnels. Ce chiffre important de suicides doit être examiné dans la durée pour mieux comprendre son ampleur et son activité. Dès lors, il conviendrait de situer ce problème sur une longue période. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer le nombre de suicides à déplorer dans la police nationale, chaque année, durant la période 1981 à 2006.

Texte de la réponse

Entre 1981 et 2006, l'institution policière a eu à déplorer, en moyenne, 45 suicides de fonctionnaires actifs par an. Le tableau ci-après retrace cette statistique. Au titre de l'année dernière, 45 suicides ont été malheureusement dénombrés. Face à ce difficile constat, le ministre de l'intérieur a créé, en 1996, un service de soutien psychologique opérationnel, qui a vu ses effectifs croître au fil des années pour atteindre aujourd'hui 53 psychologues répartis sur l'ensemble du territoire. Ce réseau de professionnels est placé sous l'autorité d'un chef de service, psychologue clinicien de formation. Il a pour mission de répondre aux demandes d'assistance psychologique des fonctionnaires de police, quel que soit leur garde ou leur service, mais aussi d'intervenir dans l'urgence après un événement traumatique. Les psychologues mènent des actions de prise en charge collective et/ou individuelle. Des permanences et des séances d'information sont également organisées afin que chaque fonctionnaire puisse recourir, autant que de besoin, à ce service de soutien psychologique. En outre, depuis 2004, des actions de prévention pro-actives (groupes de parole) du suicide sont réalisées dans les services.

Suicides de fonctionnaires actifs
dans la police nationale 1981 - 2006
(taux 1 pour 10 000)

ANNÉES	SUICIDES	EFFECTIFS CONCERNES (réels au 1er janvier)	TAUX
1981	28	103 148	2,71
1982	48	108 316	4,43
1983	24	110 153	2,18
1984	53	110 182	4,81

1985	34	110 182	3,09
1986	45	111 084	4,05
1987	49	112 524	4,35
1988	48	112 509	4,27
1989	57	112 499	5,07
1990	49	112 726	4,35
1991	45	113 121	3,98
1992	46	113 151	4,07
1993	41	113 255	3,62
1994	30	113 285	2,65
1995	55	113 706	4,84
1996	71	112 817	6,29
1997	47	113 063	4,16
1998	59	113 503	5,20
1999	46	113 036	4,07
2000	52	114 227	4,55
2001	42	114 913	3,65
2002	38	115 994	3,28
2003	34	118 168	2,88
2004	42	118 676	3,54
2005	38	118 777	3,20
2006	45	119 434	3,77
Moyenne	45	113 171	3,96

Seuls les fonctionnaires de police actifs ont été comptabilisés dans ce tableau. Les ADS, les personnels administratifs, techniques et scientifiques ont été retirés pour souci de cohérence, ces derniers n'étant comptabilisés que depuis 1999.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120300

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire (II)

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2577

Réponse publiée le : 8 mai 2007, page 4321